

RÈGLEMENT 62-1-2011

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 62-2008
RELATIF AUX CHIENS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement n° 62-2008 relatif aux chiens, dont le coût de la licence et l'annexe A périmètre urbain;

ENTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 15 août 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard Cammaert
APPUYÉ PAR le conseiller Gérard Jean
ET RÉSOLU

Qu'un règlement portant le numéro 62-1-2011 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement n° 62-2008 relatif aux chiens » soit et est adopté, et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 14 du règlement n° 62-2008 est modifié comme suit :

La somme de 20 \$ est remplacée par la somme de 25 \$.

ARTICLE 3

L'annexe A du règlement n° 62-2008 est remplacé par l'annexe A ci-jointe.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

secrétaire-trésorier et directeur général mairesse

- Adopté le 6 septembre 2011
- Publié le 7 septembre 2011
- Entrée en vigueur le 7 septembre 2011